





DÉPARTEMENT

May-de-Dôme

COMMUNE :

Communes de moins  
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

Saint-Naigier

Effectif légal du conseil municipal

11

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

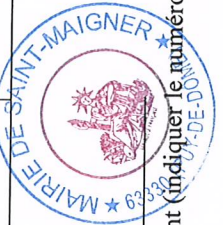
L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	DUPAS Laurent	23/05/1971	2001	82
Premier adjoint	Mme	LABERT Jacqueline	30/05/52	2014	83
conseiller adjoint	M.	SARRIERS Vincent	21/04/1985		107
conseiller	Mme	PEIGNY Lucette	15/06/1956		103
conseiller	M.	PREVOST Benjamin	19/01/1999		97
conseiller	M.	GUILHEM Thierry	19/10/1961		95
conseillère	Mme	COUSSON Seannine	13/05/1951		93
conseiller	M.	SAFFEUX Dominique	12/05/1970		90
conseillère	Mme	CANZONERI Elise	27/02/1982		89
conseiller	M.	TIXIER Pierre	29/06/1956		87
conseillère	Mme	LE NAOUR Stéphanie	23/12/1978		79

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,  
A, le Samy Naigier, le 23 mai 2020

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.